



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 3313

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la consommation de médicaments en France. En effet, selon une étude comparative réalisée par la direction de la recherche des études de l'évaluation et des statistiques (DREES) le 17 juillet dernier, « la vente de médicaments en pharmacie a atteint en 2004 près de 70 milliards d'euros pour les cinq principaux marchés européens : Allemagne, Italie, France, Espagne et Royaume-Uni ». Cependant, « la France enregistre les ventes pharmaceutiques par habitant les plus élevées avec 284 euros ». En conséquence, « le chiffre d'affaires des médicaments dans l'hexagone est 40 % supérieur à celui observé en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni ». Cette différence s'explique par une consommation « 40 % supérieur, à la moyenne européenne avec près de 1 500 comprimés par habitant et par an ». L'étude indique que, dans les cinq pays étudiés, « les médicaments destinés aux maladies cardio-vasculaires sont les plus consommés, suivis de ceux traitant les maladies du système nerveux central (Alzheimer, Parkinson...) et l'appareil digestif. À noter que ce sont les statines et les inhibiteurs de la pompe à protons (utilisés principalement pour soigner les ulcères et le reflux gastro-oesophagien) qui sont les classes thérapeutiques contribuant le plus à l'augmentation des dépenses médicamenteuses ». Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant aux résultats de cette enquête, d'une part, et quelles solutions il compte mettre en oeuvre afin d'améliorer la consommation de médicaments en France, d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3313

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5259

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)